



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**SAEML Vidéocommunication Niortaise - Rapport et avenant à la
convention d'exploitation commerciale du réseau**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Direction Générale**SAEML Vidéocommunication Niortaise - Rapport et avenant à la convention d'exploitation commerciale du réseau**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La législation fait obligation aux collectivités locales de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics ; la Ville de Niort respecte ce dispositif et, suite aux dispositions prises par la délibération du 30 avril 1999, elle réalise un diagnostic financier des structures dans lesquelles elle détient des participations.

Une analyse financière a été réalisée par le Cabinet Exco.

Par convention du 26 janvier 1990, la Ville de Niort et la SAEML Vidéocommunication niortaise ont confié à la société NC numéricable (ex compagnie générale de vidéocommunication) l'exploitation commerciale du réseau établi par France Télécom sur la Ville de Niort. L'article 26 de la convention prévoit le versement d'une participation annuelle de l'exploitant à la SAEML afin de couvrir les frais de fonctionnement.

Il s'avère, au vu du rapport de gestion 2002 joint, que ce montant ne suffit plus pour couvrir les charges d'exploitation de la SAEML Vidéocommunication niortaise. La SAEML et l'exploitant sont tombés d'accord pour porter la dotation de 7 622 € à 8 600 € par an à compter de l'exercice 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport de gestion pour 2002 et du diagnostic financier.
- approuver l'avenant n°5 à la convention commerciale du réseau de vidéocommunication niortaise

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)